

C.C.A.S.

68127 STE CROIX-EN-PLAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE 68127 STE CROIX-EN-PLAINE SEANCE DU 8 MARS 2017

Sur convocation du 23 février 2017, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sainte Croix-en-Plaine, s'est réuni à la mairie, le 8 mars 2017 à 20 heures.

- MEMBRES PRESENTS : 8
- MEMBRE(S) ABSENT(S) EXCUSE(S) ET NON REPRESENTE(S) : 4
- MEMBRE(S) ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : 0
- MEMBRE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 1

~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016
- 2) Compte administratif et de gestion 2016
- 3) Affectation des résultats
- 4) Budget primitif 2017
- 5) Demandes de subventions 2017
- 6) Don anonyme d'un particulier et utilisation des fonds
- 7) Extension du périscolaire
- 8) Tarifs du centre périscolaire / ALSH
- 9) Divers

~ ~ ~

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par la Vice-Présidente.

Aucune objection n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

Le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2016 sont présentés par M^{me} Marie-Joëlle BELLICAM, vice-présidente.

Après avoir ouï les explications relatives aux différents comptes, le bureau approuve à l'unanimité le Compte Administratif et de Gestion 2016 :

Résultat budgétaire de l'exercice 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	2 995,25 €	268 371,37 €
DEPENSES	1 346,59 €	289 678,53 €
Résultat	1 648,66 €	-21 307,16 €

Résultat d'exécution du budget

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Compte 1068 Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2015
Investissement	5 004,80 €		1 648,66 €	6 653,46 €
Fonctionnement	55 085,25 €	2 995,25 €	-21 307,16 €	30 782,84 €
TOTAL EUROS	60 090,05 €	2 995,25 €	-19 658,50 €	37 436,30 €

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

M^{me} Marie-Joëlle BELLICAM, adjointe au maire, vu le compte administratif 2016, propose au bureau du CCAS de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2016

Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2016

	Résultat ou solde	Restes à réaliser Dépenses	Reste à réaliser Recettes
Section d'investissement	6 653,46 €	2 000,00 €	
Section de fonctionnement, résultat à affecter	+30 782,84€		

Le conseil d'administration du CCAS

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et de gestion de l'exercice 2016
- Vu l'excédent de fonctionnement soit..... 30 782,84 €
- Considérant que le besoin de financement, correspondant aux restes à réaliser de la section d'investissement est couvert par le résultat de cette section

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Report du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) 30 782,84 €

4. BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

Le budget primitif 2017 est présenté par M^{me} Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente. Les membres du CCAS prennent connaissance du détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- fixe le budget primitif 2017 et l'arrête comme suit :

SECTION	Propositions de la Vice-Présidente	Votes
INVESTISSEMENT		
Dépenses	6 653,46 €	6 653,46 €
Recettes	6 653,46 €	6 653,46 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	327 805,00 €	327 805,00 €
Recettes	327 805,00 €	327 805,00 €

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

Les demandes de subvention 2017 ainsi que la liste des subventions versées les années antérieures sont présentées au conseil d'administration.

Pour mémoire – 2016 :

➤ Crédits votés au budget primitif 2016	2 600,00 €
<i>Attribués en 2016</i>	
• <i>Groupement d'Action Sociale (1 agent du CCAS adhérent) ...</i>	<i>80,00 €</i>
• <i>Association Delta Revie</i>	<i>200,00 €</i>
• <i>Association AIDES</i>	<i>200,00 €</i>
• <i>Association La Manne</i>	<i>450,00 €</i>
• <i>Banque alimentaire du Haut-Rhin</i>	<i>300,00 €</i>
• <i>Association L'Hêtre</i>	<i>100,00 €</i>
• <i>Association Les Restaurants du Cœur</i>	<i>300,00 €</i>
Total subventions versées en 2016	1 630,00 €

M^{me} BELLICAM précise que le CCAS avait décidé, lors de la séance du 18 juillet 2014 d'attribuer en priorité des subventions aux associations luttant contre l'exclusion. L'enveloppe disponible au BP 2017 est de 2 000 €

Le conseil d'administration du CCAS, après délibération et vote à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :
 - *Association AIDES*.....200,00 €
 - *Banque alimentaire du Haut-Rhin* 300,00 €
 - *Association La Manne*..... 600,00 €
 - *Association Sépia* 200,00 €
 - TOTAL attribué : 1 300,00 €**
- Prend bonne note que le CCAS étant adhérent au Groupement d'Action Sociale de Bollwiller, il y a lieu de verser, comme les années passées, une subvention aux œuvres sociales du GAS de 80 € par agent adhérent.
- En 2017, un agent a choisi d'adhérer (moyennant une cotisation individuelle de 35 €), la subvention versée au GAS est donc de 80 €, imputée au 6574
- Dit que ces subventions, d'un montant total de 1 380,00 € seront imputées au compte 6574, du budget primitif 2017
- Décide de rejeter les demandes de subventions de fonctionnement des associations suivantes pour l'année 2017 :
 - Association Delta Revie
 - ARAHM (Association Régionale « L'Aide aux handicapés Moteurs)
 - AFM TELETHON
 - ARGILE (Association de prise en charge des addictions et de réduction des risques)
 - APF (Association des Paralysés de France)
 - APALIB (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées)
 - APAMAD (Association Pour l'Accompagnement et la Maintien A Domicile)
 - APAEI (Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Institut Saint-André)

6. DON ANONYME D'UN PARTICULIER ET UTILISATION DES FONDS

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

A la fin de l'année 2016, la trésorerie de Colmar a informé les services administratifs qu'un administré a fait un don anonyme au CCAS d'un montant de 700 €.

Le donneur a expressément indiqué que cette somme devra être intégralement versée à M & Mme ***** , s'agissant d'un couple de personnes âgées particulièrement nécessiteuses. Le CCAS, en acceptant ce don, s'engage à respecter cette volonté.

Le don a été versé en fin d'année 2016 et imputé en recette sur le compte 7713 « dons et libéralités reçues ». L'acceptation du don entraîne le respect de la volonté du donateur anonyme quant à son attribution. La capacité de décision du CCAS est donc restreinte.

En effet, la jurisprudence précise qu'une collectivité qui accepte un don ou un legs conditionné, engagera sa responsabilité : soit elle respecte les conditions posées, soit elle renonce au don ou au legs en indiquant que les conditions posées ne sont pas réalisables, sont trop floues ou trop rigoureuses. Dans le cas présent, la renonciation pénaliserait un couple en difficulté de la commune, ce qui ne semble pas en adéquation avec le but et les missions du CCAS.

Mme Marie-Joëlle BELLICAM propose d'accepter ce don, et d'enregistrer au budget primitif 2017 les crédits nécessaires à son reversement au couple susmentionné, selon la demande du donateur.

Le CCAS après délibération et vote à 9 voix pour et une abstention :

- Accepte ce don anonyme de 700 €
- Dit que conformément à la demande du donneur anonyme, l'intégralité du don sera reversé à M & Mme ***** domiciliés ***** à Ste Croix-en-Plaine
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 comme suit :
 - 700 € inscrits en dépenses de fonctionnement sur le compte 6568 (autres secours) pour permettre le reversement de la somme aux intéressés.

7. EXTENSION DU PERISCOLAIRE

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

Mme Marie-Joëlle BELLICAM présente au conseil d'administration le projet d'extension du périscolaire décidé par le conseil municipal lors de la séance du 1^{er} décembre 2016.

L'avant-projet définitif dressé par le cabinet d'architecture NICOLAS-PAPROCKI a été approuvé par le conseil municipal par délibération du 22 février 2017.

Ce projet comprend de plain-pied :

- 4 salles d'activités et de restauration
- 1 salle de repos
- 1 office de remise en température
- 1 salle de réunion
- 1 bureau

- Sanitaires et autres locaux techniques

Le coût estimatif du projet est de :

- 1 254 662 € HT pour les travaux
- 122 132,00 € HT pour les honoraires.

Début des travaux : fin juin 2017

Fin des travaux : décembre 2018.

Différentes demandes de subvention ont été sollicitées notamment au titre de la DETR 2017, au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et auprès de la caisse d'allocations familiales.

Le plan de financement prévisionnel ci-après a été approuvé par le conseil municipal :

Dépenses	HT	TTC
Travaux périscolaire	1 254 662,00	1 505 594,00
Honoraires architecte	94 500,00	113 400,00
Etudes préliminaires	13 042,00	15 651,00
Assistance technique	14 590,00	17 508,00
TOTAL (arrondi)	1 376 794,00	1 652 153,00

Origine du financement prévisionnel	Montant de l'aide prévisionnelle (arrondi)
<u>DETR 2017</u> : 35%	481 878,00
<u>CAF</u>	252 000,00
<u>Fonds de soutien investissement local</u> : 20 %	275 359,00
autofinancement	142 916,00
Emprunt	500 000,00
TOTAL	1 652 153,00

Les membres du CCAS approuvent ce projet.

8. TARIFS DU CENTRE PERISCOLAIRE / ALSH

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, Vice-Présidente

Lors de la séance du 25 mai 2016, le CCAS a décidé d'augmenter les tarifs du périscolaire de Sainte-Croix-en-Plaine de 2% à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il avait été également proposé d'appliquer une augmentation chaque année.

Le CCAS, après délibération et vote à l'unanimité décide :

- D'augmenter les tarifs de 1% à compter du 1^{er} septembre 2017
- De conserver les modulations déjà appliquées (selon les revenus, le lieu de résidence et le nombre d'enfants.)

Tarifs appliqués au 1^{er} septembre 2017, pour le tarif de base C :

MATINS		Tarif de base (C)
Lundi, Mardi, Jeudi	de 7h30 à 8h30	1.78 €
Mercredi, Vendredi	de 7h30 à 9h00	2.67 €
REPAS		Tarif de base (C)
Tous les jours	de 12h à 13h35	7.35 €

SOIRS		Tarif de base (C)
Lundi, Mardi, Jeudi	de 16h15 à 17h30	2.63 €
Lundi, Mardi, Jeudi	de 16h15 à 18h30	4.73 €
Vendredi	de 16h45 à 17h30	1.47 €
Vendredi	de 16h45 à 18h30	3.58 €
TAP		Tarif de base (C)
Vendredi	de 13h45 à 16h45	5.05 €

HORS TEMPS SCOLAIRE		Tarif de base (C)
Demi-journée sans repas		5,25 €

9. DIVERS

- Marie-Joëlle BELLICAM présente à l'assemblée un bilan succinct de la fréquentation du Relais d'Assistantes maternelles (RAM) qui accueille les assistantes maternelles de Sainte-Croix-en-Plaine depuis fin janvier.

10 assistantes maternelles de la commune participent aux ateliers, en moyenne pour les mois de janvier et février 6 assistantes étaient présentes avec 12 enfants.

Les ateliers des mois de mars et avril sont complets avec 15 à 17 enfants inscrits.

L'animatrice propose de l'éveil musical, de la manipulation de sable magique, de la cuisine, des créations manuelles, de la peinture et de la pâte à sel.

Trois parents de la commune ont également contactés le relais pour divers renseignements sur les contrats.